



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Compagnie méridionale de navigation

Question écrite n° 107894

Texte de la question

M. André Chassaing appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conditions d'accueil des voyageurs qui utilisent les transports maritimes depuis le port de Marseille. En effet, il semblerait que, depuis cinq ans, il n'y ait plus aucune aire d'accueil des passagers qui se trouvent dans l'obligation d'attendre, dans leur voiture, que l'enceinte de la Compagnie Méridionale de navigation leur soit ouverte pour embarquer. De même, les équipements sanitaires, certes très vétustes, ont été totalement supprimés. D'après les services de police, cette situation entraîne plusieurs cas d'agressions par jour, ce qui a été le cas pour un habitant de sa circonscription, qui utilise, depuis plus de vingt ans, les services de la Compagnie méridionale de navigation. En 2004, un processus de transformation de la façade urbaine et portuaire de la ville de Marseille a été entrepris, et devait conduire à la reconstruction des superstructures d'accueil et de contrôle. Or, force est de constater que, aujourd'hui, les voyageurs, obligés de se garer à l'extérieur du site, se trouvent à la merci de personnes sans scrupules qui se livrent à des agressions contre les biens et les personnes. Alors que la Compagnie méridionale de navigation prône sur son site internet sa certification internationale de qualité et un service public de continuité territoriale. Il lui demande quelles sont aujourd'hui les perspectives d'aménagement d'aire d'accueil et de sécurité pour les voyageurs.

Texte de la réponse

La Compagnie méridionale de navigation utilise pour ses trafics à destination de la Corse les installations du terminal d'Arenc du port autonome de Marseille. Ces installations, qui traitent 200 000 passagers chaque année sont composées d'une gare maritime qui a fait l'objet en 2003 de travaux d'agrandissement et de reconfiguration conférant à cet équipement des caractéristiques de confort de bon niveau (salle d'attente climatisée, salle pour les enfants, sanitaires, etc.) - de terre-pleins protégés du soleil pour les véhicules. Le port autonome de Marseille assure un suivi régulier de l'exploitation de ce terminal avec les responsables de la Compagnie méridionale de navigation. À ce jour, aucun dysfonctionnement majeur n'a été signalé. Par ailleurs, le port autonome de Marseille avec le concours de l'État et des collectivités territoriales concernées a engagé depuis plusieurs années un vaste programme de restructuration et de modernisation aux standards internationaux de l'espace passagers comprenant notamment la construction d'une gare internationale de 6 000 mètres carrés inaugurée en 2006, la construction d'une gare satellite qui sera inaugurée en 2008, - la reconfiguration des quais et terre-pleins. Ces équipements prennent en compte la durée de présence au port de Marseille des passagers à destination du Maghreb, qui, arrivent parfois à l'embarquement, avec 24 heures d'avance ou plus. Le port a ainsi réalisé dans ses installations une zone réservée à ces passagers. Cet espace n'est toutefois pas destiné à accueillir de nombreuses personnes pour des séjours prolongés. Les travaux de réalisation de ces équipements entraînent des désagréments temporaires que le port s'efforce de minimiser mais qui sont garants de l'amélioration du service apporté. Le port est d'ailleurs engagé dans une démarche de certification aux normes ISO 9001 version 2000 de cette activité, dont le but est notamment de garantir aux voyageurs les meilleures conditions d'accueil dans les installations mises à leur disposition. À l'amont de l'accès au port, autonome de Marseille et à ses terminaux, le préfet de police a notablement renforcé les moyens de police permettant de

rechercher une meilleure fluidité des flux et leur surveillance dans cette partie proche du port qui dépend de la ville (quartier de la Joliette). Cependant, les nombreux travaux en cours aux abords du port autonome de Marseille pour les deux prochaines années (construction de la tour qui abritera le siège de la compagnie CMA/CGM, enfouissement partiel de l'autoroute du littoral etc.) rendent encore difficile l'accueil des passagers en amont du port, en dépit des importants investissements réalisés. Le port autonome de Marseille s'efforce, là aussi, en concertation avec la ville et le préfet de police, de limiter les difficultés engendrées par cette situation aux voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107894

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11013

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1632